

NEWSLETTER MARS 2023



Depuis 2018 les nouveaux retraités adhèrent à l'amicale de compagnie et à l'amicale de région, dans le respect de la double appartenance, à l'aide du B.U.A. (Bulletin unique d'adhésion) moyennant une cotisation unique de 80 € répartie entre les deux amicales.

L'encaissement de cette cotisation est effectuée directement par **agēa sénior** dans le cadre de la procédure R.C.A. (Recouvrement pour le Compte des Amicales).

Au 1er janvier 2023 **agēa sénior** a mis en place la possibilité de régler la cotisation en ligne par carte bancaire sur un site dédié à cet effet avec mise à jour automatique du système de gestion informatique SIGAR.

De plus, la gestion des flux financiers, entre agēa senior et les amicales, s'en trouve également simplifiée.

Cette possibilité de paiement en ligne a été couronnée de succès auprès des adhérents. A ce jour et depuis le 12 janvier 2023 sur 702 appels de cotisation il y a eu 440 règlements dont 318 par carte bancaire soit 72 %.

Dont pour SAGAMM SENIOR 106 appels de cotisation pour 72 règlements dont 42 par carte bancaire soit 58 %.

Vous aussi, vous souhaitez profiter de ce nouveau mode de paiement rapide et gratuit pour les prochaines échéances, alors c'est simple, il vous suffit de remplir le document B.D.C. (Bulletin de convergence) ci-joint et de le retourner immédiatement à :

Jean Yves LEROUX 12, rue François Menez 35700 RENNES

qui se chargera de le faire enregistrer par le secrétariat d'agēa sénior.

Ne sont pas concernés par cette information les adhérents bénéficiant déjà de l'encaissement de leur cotisation par agēa sénior.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Ronan ROMIEUX
Secrétaire général



IMPORTANT

L'assemblée générale et le congrès 2023 se tiendront à DIJON les :

23, 24 et 25 mai.

L'assemblée générale se déroulant l'après-midi du 23 mai.

Merci de bien vouloir noter ces dates dans vos agendas.

Très prochainement dans vos boîtes aux lettres les dossiers d'inscription..